

L. & L. Bourrillon

MÉCANICIENS

RUE HAUTE

SAINT-ANDRÉ (B.-A.)

GARAGE BOURRILLON

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

RÉVISION GÉNÉRALE
& MISE AU POINT
DE TOUS CHASSIS

Fonds

MOTOS
ÉQUIPEMENT - ACCESSOIRES
PIÈCES DÉTACHÉES

Nouveau Garage Mécanique de Réparations
Claude Bourrillon

SOUDURE AUTOGÈNE DE TOUS MÉTAUX

Ancienne Maison J. BOURRILLON
Fondée en 1874

C. Castellane 78

TÉLÉPHONE 1

Le 8 décembre 1928 192

Papiers des familles Bourrillon, Bagnis

Monsieur Fabre, notaire

Saint-André-les-Alpes

(Basses-Alpes aujourd'hui Alpes-de-Haute-

Monsieur Honorat

Provence)

Comme suite aux conversations que nous

110 J

1716-1952

*venons d'avis au Monsieur et Monsieur Degoul sur
à l'arrêté Préfectoral du 1^{er} courant, nous vous informons que
nous nous voyons dans l'obligation de faire toutes nos réserves
à cet effet.*

Répertoire numérique réalisé par

Sophie Chouial

Archiviste

Sous la direction de Jean-Christophe Labadie

Directeur

*Vous devez convenir que jusqu'à présent nous n'avons
pour ainsi dire, jamais été mis au courant de ce qui s'est fait
comme vous nous avez toujours laissé dans l'ignorance de vos
actions et de vos intentions concernant le dit répertoire.*

Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence

Mai 2020

*Etant donné, d'autre part, qu'il résulte des paroles
de Monsieur Degoul, que vous avez les moyens de pouvoir faire
rapporter cet arrêté. Nous vous informons en ce qui nous
concerne nous ne pouvons accepter les conclusions. Nous
déclinons ^{avec} toutes nos responsabilités à cet égard ainsi que des
conséquences qu'il peut en résulter.*

*Pour la bonne règle nous vous prions, Monsieur Honorat,
de vouloir bien nous accuser réception et nous adresser d'avis*

En cas de contestation le Tribunal de Saint-André-les-Alpes est seul compétent.
Pour les marchandises vendues franco de transport, sera déduit sur facture.
Les délais que nous sommes appelés à fixer pour l'exécution des commandes ne sont qu'approximatifs ils sont
donnés à titre de simple indication et à moins de stipulations formelles n'engagent en rien notre responsabilité.

Table des matières

Table des matières.....	1
Introduction.....	3
Identification du fonds.....	3
Référence	3
Intitulé	3
Dates extrêmes	3
Importance matérielle	3
Contexte	4
Modalités d'entrée.....	4
Contenu et structure du fonds	4
Présentation du contenu	4
Tri, élimination et sort final	4
Mode de classement	5
Plan de classement	5
Source complémentaire et bibliographie.....	5
Conditions d'accès et d'utilisation.....	6
Condition d'accès.....	6
Conditions d'utilisation.....	6
Langue.....	6
Corps de l'instrument de recherche	7

ASSURANCE CONTRE LES CHANCES DU TIRAGE AU SORT.

Le Bureau central est à Digne.

MM. LOUIS GASSEND ET C^{ie},

DÉPARTEMENT

Propriétaires à Digne.

CLASSE DE 18

ASSURÉ

CANTON

Loi du 21 mars 1832.

RI

COMMUNE

Numéro du tirage.

CONDITIONS DE L'ASSURANCE.

Prix de l'assurance : F.

ARTICLE I. MM. LOUIS GASSEND et Cie, se chargent de courir les chances du tirage au sort du jeune homme ci-après désigné et de lui faire fournir un remplaçant ou un substituant à leurs frais, si le numéro qui lui écherra est compris dans le contingent; ils garantissent aussi la validité de l'acte de remplacement et la fidélité du remplaçant sous les drapeaux pendant le délai légal; en cas de désertion, ils se soumettent à faire fournir un autre remplaçant et successivement, s'il y a lieu, jusques à entière et parfaite libération de l'assuré.

ART. II. Cette obligation est prise par MM. LOUIS GASSEND et Cie, moyennant l'indemnité ci-après fixée, qui leur sera acquise quel que soit le numéro qu'obtiendra au prochain Tirage au Sort le jeune homme assuré.

Cependant, il y aura lieu, de leur part, au remboursement de la moitié de la somme fixée, s'il est justifié, après la clôture définitive de la liste du contingent, que le jeune homme assuré a été réformé et que son numéro est inférieur au dernier numéro appelé dans le canton.

ART. III. Le jeune homme assuré devra, sur l'ordre qui lui en sera donné, se présenter devant le Conseil de Révision pour y être examiné. S'il fait partie du contingent, et en attendant que son remplacement soit effectué, il devra présenter le remplaçant qui lui sera fourni devant le même Conseil ou remettre

à MM. LOUIS GASSEND et Cie une procuration notariée et en blanc pour pouvoir faire admettre son remplaçant par les soins de son mandataire au chef-lieu du département. Il devra pareillement répondre à tous les appels qui lui seraient faits par l'autorité, et faire toutes demandes de sursis, le tout à peine de nullité de la présente.

ART. IV. Si avant d'avoir pourvu au remplacement du jeune homme assuré, MM. LOUIS GASSEND et Cie, concevaient des doutes sur la solvabilité de la personne qui agit pour son compte et se porte à caution; ils se réservent la faculté d'ajourner le remplacement et d'exiger de cette personne le paiement immédiat des obligations fournies par elle, ou du moins une caution notoirement solvable; en cas de non paiement ou de refus de fournir caution, MM. LOUIS GASSEND et Cie lui rendraient la somme payée et les valeurs souscrites, et seraient déliés de tout engagement envers elle et envers le jeune soldat assuré.

ART. V. Si le remplacement ne pouvait pas être effectué pour un empêchement quelconque, la maison LOUIS GASSEND et Cie rembourserait au Souscripteur le montant de la souscription en mêmes espèces qu'elle l'aurait reçu, et en outre une somme égale au prix de la souscription pour toute indemnité.

Entre MM. LOUIS GASSEND et Cie, propriétaires et négociants, demeurant à Digne, patentés à la Mairie, sous le n° d'une part;

Et M. *Jean Etienne Fabre* demeurant à *St André de Néouilles* agissant au nom et comme se portant fort, sous sa garantie personnelle et solidaire, pour *Joseph Bruno Fabre* né à *St André de Néouilles* fils de *Jean Etienne Fabre* et de *Apollonie Martre* jeune soldat appelé de la Classe 1832 canton de *St André de Néouilles* département de *Basses Alpes* d'autre part;

Il est convenu ce qui suit: MM. LOUIS GASSEND et Cie se chargent de courir les Chances du Tirage au sort du jeune homme sus-dénommé, aux conditions qui précèdent et qui sont acceptées par toutes les parties, et ce, moyennant la somme de *vingt cent francs*

Fait et signé à double original, à *St André de Néouilles* le *deux* mil huit cent *vingt trois*

Bon comme ci dessus
Jean Fabre

Arnaud Segond
Gassend & Co

Digne, Impr. R. P. G. S.

Souscription d'assurance au profit de Joseph Bruno Fabre (père de Joseph Étienne) en 1853 pour être remplacé en cas de tirage au sort malheureux lors du conseil de révision pour désigner les recrues de l'armée (110 J 5, papiers de Joseph Étienne Fabre)

Introduction

Entré le 23 septembre 2019 aux Archives départementales par « voie extraordinaire », ce fonds a été remis à Joël Vallauri, responsable de l'unité « conservation » aux Archives départementales, par Claude Bourrillon. Dans la première moitié du XX^e siècle, la famille Bourrillon possédait la société éponyme « Bourrillon frères » à Saint-André-de-Méouilles, commune qui porte depuis 1928 son nom actuel de Saint-André-les-Alpes. L'objet de cette société est « le commerce des fournitures diverses pour bicyclettes et automobiles, la vente de machines à coudre et accessoires et l'exploitation d'une usine de construction métallurgique et de serrurerie¹ ». Joseph Bourrillon donne à loyer à ses fils Louis et Léon son usine de construction métallique et de serrurerie en 1909. Cependant, ce fonds présente peu de pièces relatives au fonctionnement de la société commerciale mais rassemble surtout des papiers sur la gestion du canal du moulin de 1716 à 1929. On retrouve cette thématique du moulin dans les deux dossiers des papiers de famille, l'un de la famille Bourrillon, l'autre de la famille Bagnis. Par ailleurs, une partie du fonds provient de l'activité de Joseph Étienne Fabre. Natif de Saint-André², il y exerce la charge de notaire entre 1888 et 1913, mais c'est aussi un juge de paix. D'abord suppléant du juge de paix de Saint-André-de-Méouilles en 1899, puis juge de paix à Mézel en 1913, enfin à nouveau dans son village natal à partir de 1930, il est admis à la retraite le 2 octobre 1934.

Lors de ce don Claude Bourrillon a restitué aux Archives départementales un registre de notaire. Il s'agit des minutes produites de 1647 à 1648 par le notaire Gaspard Seisson, qui a officié à Saint-André entre 1640 et 1691. Archive publique, ce registre a été classé dans le fonds sous la cote 2 E 23292 des Archives départementales.

Identification du fonds

Référence

FRAD004_110 J

Intitulé

Fonds Claude Bourrillon

Dates extrêmes

1716-1952

Importance matérielle

0,28 ml

¹ Acte de formation de société, 1909.

² Joseph Étienne Fabre est né à Saint-André-de-Méouilles le 14 octobre 1861.

Contexte

Publication

Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence

2, rue du Trélus

04 000 Digne-les-Bains

Modalités d'entrée

Don.

Contenu et structure du fonds

Présentation du contenu

Ce fonds présente des documents assez disparates mais il se dégage néanmoins deux grands ensembles cohérents avec d'une part des papiers de famille et d'autre part des documents issus de l'activité professionnelle de Joseph Étienne Fabre, à Saint-André. Pour ce qui est des papiers des familles Bagnis et Bourrillon, les documents portent essentiellement sur la gestion du canal du moulin de Saint-André. Pour la famille Bourrillon exclusivement, un dossier renferme des documents sur la société « Bourrillon frères » sise à Saint-André. Enfin, un ensemble de cartes postales a trait à ces deux familles. Elles ont été écrites par Joseph Bagnis et Amable Bourrillon, le premier, grand père maternel et, le second, grand-père paternel de Claude Bourrillon. Amable Bourrillon écrit de Nice en mars 1909 à Joséphine Blanc, qu'il épouse en août à Saint-André. Quant à Joseph Bagnis, il adresse sa correspondance durant la première guerre mondiale à Anaïs Chaillan, demeurant à Saint-André.

Le second grand ensemble est constitué des dossiers de clients et de la correspondance du notaire Joseph Étienne Fabre, qui instrumente à Saint-André entre 1888 et 1913. Quelques courriers lui sont aussi adressés entre 1926 et 1937 comme juge de paix. Fabre est maire de sa commune de 1904 à 1912, ce qui explique la présence d'un brouillon de discours lu lors de l'accueil à Saint-André, en 1911, du ministre des Travaux publics Augagneur en 1911³. Par ailleurs, il est probable que la liasse dite des « titres douteux » renfermant des actions appartienne aussi à Joseph Étienne Fabre. Quelques rares courriers à l'intérieur en témoignent.

Les autres documents du fonds sont classés comme pièces isolées. Il est fort probable que les billets de banque étrangers et les coupons de réduction pour l'exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes à Paris en 1925 et celle de l'exposition coloniale de 1931 aient aussi appartenu à Joseph Étienne Fabre.

Tri, élimination et sort final

Aucune élimination n'a été pratiquée.

³ AD AHP, 1 M 257, voyage d'Augagneur, ministre des Travaux publics à l'occasion de l'inauguration de la ligne de chemin de fer de Nice à Digne (5 août 1911).

Mode de classement

Une carte de visite professionnelle « Bourrillon frères », indiquant au verso « papiers Fabre sans valeur pour Bourrillon », a conduit à classer à part certains papiers du notaire Joseph Étienne Fabre.

Le registre du notaire Gaspard Seisson est réintégré au titre des archives publiques, par contre la correspondance et les dossiers de clients de Joseph Étienne Fabre ont le statut d'archives privées.

Les cartes postales (110 J 4) sont rangées en 2 Fi 4268 à 2 Fi 4292

Les cartes d'Allos (110 J 14) sont rangées en 102 Fi 0515 à 102 Fi 0517

Plan de classement

Papier des familles Bagnis et Bourrillon.

Papiers de Joseph Étienne Fabre

Pièces isolées.

Source complémentaire et bibliographie

Sources complémentaires

Fonds de producteurs privés localisés dans la commune de Saint-André conservés aux Archives départementales

76 J, fonds du moulin Dol, cahiers d'écoliers et livres de tenue des comptes de la minoterie d'Ernest Dol (1927-1972).

80 J 3, archives de Madame Honnorat, Saint-André-les-Alpes, commerce de tissus : fichier clients en forme de livre de comptes (1892-1907) (1909-1911). Livre de comptes (1914-1919). Agenda commercial et administratif, livre de comptes des ventes, 1912. Agenda (1915-1917). Livre de comptes très abimé (1924-1925), livre de comptes (1928).

106 J, fonds Marie-Auguste et Léontine Collomp, archives du couple d'instituteurs formé par Marie-Auguste Collomp et Léontine Collomp, de Lucien Jules, frère de Marie-Auguste et mort durant la Grande Guerre (1895-1936).

Archives publiques

Fonds des notaires

2 E 22 749 à 2 E 22 775 et 2 E 22 940 à 2 E 22 942, minutes du notaire Joseph Étienne Fabre, 1888-1913.

Travaux publics et transports

S 456, dossiers administratifs pour l'utilisation d'eau des usines Saint-André : moulin à farine et martinet de forge du sieur Bagnis Joseph à Saint-André (1860) ; moulin à farine du sieur Bourrillon (1866-1871) ; usine des sieurs Pascal, Honnorat et Colomp, Bagnis à Saint-André (1860-1862).

S 955, dossiers des usines classés par communes : Saint-André, barrage Bourrillon Amable (1919).

Justice

3 U 5/367, tribunal de première instance de Castellane, dans le dossier des études notariales de Saint-André (1830-1914), deux sous-dossiers sur l'étude de Joseph Étienne Fabre (1888-1913).

4 U, justice de paix du canton de Saint-André : jugement, actes (an X-1939).

Archives contemporaines

1059 W 14, fonds de la sous-préfecture de Castellane, commune de Saint-André : remise en état du canal du moulin, 1957-1961, 1980-1982.

1059 W 15, fonds de la sous-préfecture de Castellane, commune de Saint-André : concession de la prise d'eau du canal du moulin, 1966.

Étude générale

Doc 02 886, DURAND (A), MAGGIORI (L), *Jeux d'eau, moulins, meuniers et machines hydrauliques XI^e-XX^e siècle. Études offertes à Georges Comet, Aix-en-Provence, Université de Provence, 2008.*

Études aux Archives départementales

Per 061, COLLIER (Raymond), MISTRAL (Alphonse), « Textes et documents sur Saint-André-les-Alpes. Son histoire », *Annales de Haute Provence*, t. XLVI, n° 280, juillet-décembre, 1977, p. 339-371.

Doc 00 488, MONTAGNIER (Jean), COULLET (Mireille), *Si Saint-André m'était conté*, texte manuscrit photocopié, 1989.

Conditions d'accès et d'utilisation

Condition d'accès

Communicabilité selon les règles en vigueur.

Conditions d'utilisation

Les modalités de reproduction et de diffusion sont soumises à l'autorisation des Archives départementales.

Langue

Français, polonais, autrichiens, allemand.



Billet autrichien de 10 000 couronnes émis en 1918 (110 J 12)

Corps de l'instrument de recherche

Papiers des familles Bagnis et Bourrillon

110 J 1 Joseph Antoine Bagnis (forgeron) et de Joseph Bagnis (meunier). – Moulin banal, canal du moulin, succession, mariage, paiement de foin, achat du foulon par Bagnis, règlement des eaux, reconnaissance de dette, protection des terrains contre le torrent des Espinasses : extrait des registres de l'Intendance de Provence (1716), expéditions d'acte de notaire, extraits de jugements, arrêté municipal, arrêté préfectoral, rapport, déclaration du registre d'immatriculation des étrangers, contrat de mariage, testament, correspondance.

[1716]-1915

110 J 2 Canal du moulin de Saint-André appartenant à la famille Bourrillon. – Contentieux sur son entretien et son usage : extrait des registres de l'Intendance de Provence (1716, 1717), grosse de notaire, presse, acte sous seing privé, sommation d'huissier, arrêté préfectoral, rapport, extrait de délibération municipale, procès-verbal de constat, plan, correspondance (1716-1929).

1716-1929

110 J 3 Société de construction métallique et serrurerie « Bourrillon frères » à Saint-André. –Création, gestion, dissolution : actes (1909-1952).

1909-1952

110 J 4 Cartes postales adressées à Joséphine Blanc par Amable Bourrillon en 1909 de Nice, à Anaïs Chaillan par Joseph Bagnis durant de la première guerre mondiale, campagne d'Orient (1915-1918).
Cote Fi : 2 Fi 4268 à 2 Fi 4292

1909-1918

Papiers de Joseph Étienne Fabre

110 J 5 Créances impayées par des tiers, succession, débit de boisson, vente, reboisement, mariage, fourniture d'énergie électrique, souscription à la SEPAFE (Société d'exploitation des produits de l'Afrique équatoriale française (AEF), demande de pension de retraite : contrat de mariage, extrait de jugement, extrait de matrice cadastrale, convention, bail, décision du Conseil d'État, presse imprimée, extrait d'arrêté préfectoral, grosse de notaire, carte de visite professionnelle de « Bourrillon frères », correspondance.

1828-1937

À noter : une souscription d'assurance au profit de Joseph Bruno Fabre (père de Joseph Étienne) en 1853 pour être remplacé en cas de tirage au sort malheureux lors du conseil de révision pour désigner les recrues de l'armée. Un projet de courrier à l'Académie française au sujet des actes méritoires de Joseph Martel [1898]. Des documents sur un contentieux entre les frères Trotabas relatif à la gestion d'un hôtel à Saint-André (1892, 1895). Discours à l'occasion de la visite du ministre des Travaux publics, Victor Augagneur, en 1911 à Saint-André, lors de l'inauguration de la ligne Digne-Nice.

110 J 6 Dossier Joseph Richard à Saint-André. – Règlement de créances : actes, factures, correspondance (1888-1894).

1888-1894

À noter : une créance due à Aimable Bourrillon pour un prêt que ce dernier a consenti à Joseph Richard (1888).

110 J 7 Dossier Firmin Dol à Saint-André. – Projet de vente de terrain à l'administration des Eaux et Forêt : acte, plan, extraits de matrice cadastrale, correspondance (1888, 1903-1911).

1888-1911

110 J 8 « Titres douteux » appartenant à Joseph Étienne Fabre : « titre au porteur » canal de Panama (1888) ; obligations de la Médicale de France, correspondance (1911) ; actions de la société anonyme des cargos français (vers 1920) ; obligation du royaume de Hongrie (1925) ; actions de la Banque Générale des Warrants (1925) ; bons « le matériel roulant », dossier de liquidation judiciaire (1926) ; actions de la société française Lemoine (1926) ; action du Crédit général des Pétroles, correspondance (1927) ; actions des camions Bernard adressées à Louis Bourrillon (1929) ; actions Ford (1929) ; actions des assurance syndicales des grands groupes régionaux (1929) ; actions de la SEPAFE (société anonyme d'exploitation des produits de l'Afrique équatoriale française), (1930, 1959) ; obligation de la ville de Varsovie (1931) ; récépissé au porteur du Conseil de la dette publique de l'ancien empire ottoman (1933) ; part bénéficiaire au porteur de la société industrielle et commerciale des pétrole, correspondance (1935).

1888-1935

À noter : l'inscription « Titres douteux » était portée sur une chemise renfermant ces titres. Le mauvais état sanitaire de cette chemise n'a pas permis sa conservation.

110 J 9 Succession Joseph Audibert à Courchons. – Règlement : acte, correspondance (1901-1910).

Cession d'un droit de chasse par les propriétaires Monge à la campagne du Plan à Saint-André (1906), par Frédéric Mistral propriétaire à Courchons (1912) au profit du notaire Joseph Fabre, 1906, 1912. Acquisition d'un passage à la rue haute à Saint-André par Joseph Fabre aux hoirs Rouvier : acte (1912).

1901-1912

Pièces isolées

110 J 10 Assignats de la République française de 50 livres, (1792). 4 pièces.

110 J 11 Registre titré « livre de compte ou de comptabilité de Joseph Berthe de Marseille contenant les quatre règles générales tant simples que composées, fait par moi Joseph Berthe de Marseille fils cadet de Benoît, montré par le citoyen Brouchon, prêtre de Marseille, l'an 5^{ème} de la République » (1797).

1797

À noter : C'est un registre de leçons d'arithmétique et d'exemples de correspondance, comportant des illustrations, dont certaines en couleur. Des diplômes de bachelier (1873) et de docteur en médecine (1881) décernés à Sauveur, Pierre, Eugène Monnier, sont inclus dans le registre.

110 J 12 Billets de banque : mark allemand (émis en 1910), couronne autrichienne (émise en 1918), billet polonais de 1 000 marks (émis en 1919).

1910-1919

110 J 13 Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes à Paris (1925), exposition coloniale internationale (1931) : billet en rouble soviétique, bons de réduction, bons à lot (1925, 1931).

1925, 1931

110 J 14 Trois cartes de l'Institut Géographique National, Allos n° 2, 4 et 7, 1/20 000^{ème}. [1933]. Cote Fi : 102 Fi 0515 à 102 Fi 0517.

110 J 15 Tract « Pourquoi nous nous battons en Syrie [1945].



Coupon pour l'exposition internationale des arts décoratifs et industriels à Paris, 1925 (110 J 13)